

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

## AMENDEMENT

N ° 1344

présenté par

Mme Fontaine-Domeizel, Mme Vanceunebrock et M. Gérard

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.